

**COMMUNE DE BON-ENCOTRE**

\*\*\*\*

**ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE FONCTION A UN MAIRE ADJOINT  
(Extrait du Registre)**

N° 149

**OBJET : Délégation de fonctions à Monsieur Gérard DEGUIN, Maire Adjoint**

Le Maire de la Commune de Bon-Encontre,

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, au cours de laquelle il a été procédé l'élection en qualité d'Adjoint au Maire de Monsieur Gérard DEGUIN,

**ARRETE**

**Article 1 :** En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gérard DEGUIN 3ème adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

**DEVELOPPEMENT URBAIN ET RURAL, MOBILITE ET SANTE**

**Article 2 :** Cette délégation n'entraîne pas de délégation de signature.

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

Publié au registre des arrêtés du Maire,  
Notifié à l'intéressé

Ampliation adressée :

A Madame La Préfète  
Au Comptable Public de la collectivité

Fait à Bon-Encontre, le 8 juillet 2020.

Pour copie conforme  
Madame Le Maire



Madame Le Maire,  
**Laurence LAMY**

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le, 21/07/2020

Signature de l'intéressé :